



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2013-2018**

**du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu**

Octobre 2017



Québec, le 14 novembre 2017

Madame Michèle Comtois  
Directrice générale  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
30, boulevard du Séminaire nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5J4

**Objet : *Plan stratégique 2013-2018 actualisé***

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 4 octobre 2017, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique 2013-2018* du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu adoptée par son conseil d'administration le 21 février 2017. La Commission a examiné l'ensemble des modifications apportées au plan.

Les enjeux qui ont guidé le Collège dans la démarche d'actualisation du *Plan stratégique 2013-2018*, incluant le plan de réussite, sont la poursuite de la mobilisation dans la mise en œuvre du plan stratégique, la réalisation d'une démarche qui produira des résultats utiles ainsi que la nécessité de porter un regard critique afin de mettre en place des assises pour le développement du prochain plan stratégique. Au moment de l'évaluation de la version initiale du plan stratégique en mars 2014, la Commission avait jugé qu'il était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle suggérait néanmoins au Collège de s'assurer que l'ensemble des objectifs stratégiques est accompagné de résultats attendus mesurables et d'indicateurs lui permettant de témoigner des résultats obtenus annuellement.

Dans la version actualisée du *Plan stratégique 2013-2018* le Collège a mis à jour certaines cibles et certains objectifs de son plan auquel il a adjoint des indicateurs mesurables, mais ceux-ci ne sont pas accompagnés de résultats attendus. La Commission réitère sa suggestion de prévoir des résultats

attendus pour chacun de ces indicateurs. Elle juge que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est toujours conforme aux dispositions de la Loi et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Diane Turcotte, directrice des études